

INTERVENTION DE MONSIEUR BERNARD BONNE

– PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE –

À L'OCCASION DE LA CDCI (COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE)

DU LUNDI 29 FÉVRIER 2016

Le 9 octobre dernier, dans cette même salle et dans cette même configuration, j'avais eu l'occasion de m'exprimer sur le projet de *Schéma Départemental de Coopération Intercommunale*.

Notre responsabilité à tous est d'avoir conscience des évolutions impératives dont notre Pays a besoin pour avancer et se réformer.

Mais il est tout autant de notre responsabilité de soulever les incohérences, voire les erreurs, que peuvent receler les projets ou les visions qui ne seraient pas compatibles avec les réalités locales vécues par les élus bien sûr, mais surtout par les habitants.

Les limites territoriales actuelles doivent évoluer, c'est un fait, car les solutions d'hier, et les périmètres de chaque collectivité, se doivent de répondre aux nouveaux enjeux, notamment économiques et sociaux.

Pour réussir cette évolution, les choses doivent pour autant se faire dans la *constance*, la *concertation* et *l'équilibre entre les territoires*.

Or, ces trois impératifs sont absents de la démarche actuelle.

● **1^{er} impératif**, comment, tout d'abord, pourrions-nous parler de *constance*, là où le dernier *Schéma* date de décembre 2011 seulement et que les effets n'en sont pas pleinement appréciés ?

Et que penser à ce stade du *Schéma* actuel qui nous est proposé, dont l'Etat considérera sans aucun doute rapidement qu'il faudra de toutes les façons le modifier à nouveau ?

Et que dire des nouveaux cantons qui viennent d'être créés, et dont les limites ne correspondent pas au *Schéma* proposé ?

Comment peut-on envisager avec de tels changements successifs que les élus locaux puissent agir et porter dans la sérénité des projets de long terme au service de leurs concitoyens, avec des limites territoriales mouvantes, des compétences en « chambardement permanent », et en devant faire face à la très problématique baisse des dotations de fonctionnement de l'Etat ?

Une telle insécurité politique et juridique est totalement inacceptable, alors que l'on devrait laisser aux élus locaux le temps de s'approprier le projet de *Schéma*, de participer réellement à son élaboration, pour ensuite mieux le mettre en œuvre.

Que cherche-t-on en réalité ? A faire disparaître les Départements et les communes ? Pourquoi ne pas avoir le courage et l'honnêteté de l'annoncer clairement ?

● **2^{ème} impératif**, la *concertation*.

Une vraie concertation ne consiste pas à présenter un projet et à seulement ensuite demander l'avis des élus sans réelle intention d'en tenir compte.

Là où on devrait faire confiance aux élus, prendre en compte la connaissance irremplaçable qu'ils ont du terrain, reconnaître leur responsabilité et leur capacité à organiser leurs territoires dans la proximité et dans la finesse que seule permet la connaissance véritable des réalités locales, on préfère construire des projets imposés, fluctuants, dont on n'est pas bien sûrs de comprendre les finalités.

La France ne se reformera pas sans les collectivités et sans les élus locaux qui, toutes opinions politiques confondues, connaissent les réalités quotidiennes et savent ce qu'il convient de faire pour réinventer la politique locale et penser l'avenir de nos territoires.

● **3^{ème} impératif, l'équilibre entre les territoires.**

Je défends sur ce point une ligne claire : nos territoires ruraux ont besoin de villes et d'agglomérations fortes, mais nos villes et nos agglomérations ont aussi besoin de campagnes fortes. Car notre ruralité est vivante et attractive.

Pourtant, depuis plusieurs années, la clé de voûte des réformes territoriales successives, la clé de lecture de nos territoires, ont un prisme surtout urbain.

Certains départements français ont une réalité essentiellement urbaine, d'autres une réalité rurale.

La force du Département de la Loire, c'est précisément sa diversité, la complémentarité de ses territoires urbains, péri-urbains et ruraux.

Il ne faut pas casser notre modèle que nous avons patiemment construit, et auquel le Département est et reste très attaché, en maintenant notamment une politique ambitieuse d'aides aux communes.

En outre, s'agissant du périmètre des agglomérations dans notre Département, rien n'impose d'aller plus loin que le cadre légal. Considérer les dispositions des textes avec un peu de souplesse permettrait certainement d'aboutir plus facilement aux avancées souhaitées, tout en préservant nos grands équilibres territoriaux.

Voilà les points très généraux dont je souhaitais vous faire part.

Pour conclure, je pense que nous pouvons tous ensemble nous poser une question : était-il si impératif d'impulser une *énième* modification territoriale ?

La France subit depuis plusieurs années des difficultés importantes, liées notamment à un niveau de chômage catastrophique.

L'Etat n'avait-il donc pas d'autres priorités que de fragiliser encore davantage nos territoires, nos collectivités et le travail des élus locaux ?

Je crains que quel que soit le *Schéma* finalement proposé ou imposé, il existe une fois de plus une incompréhension de nos élus et de nos concitoyens, au moment même où nos institutions et nos pratiques politiques ont besoin de clarté et de simplicité.

On en est loin, avec des découpages intercommunaux qui ne correspondront pas aux nouveaux cantons, des intercommunalités qui ne correspondront pas aux arrondissements et qui à terme appartiendront peut-être à différents départements. La complexité n'a pas de limites !

En tout état de cause, aucune consigne de vote n'a été donnée aux élus du Conseil départemental qui siègent au sein de la *CDCI*.

Je souhaite que les amendements qui vont être déposés puissent être examinés dans la sérénité, et l'intérêt de notre territoire.

Je souhaite surtout que l'on garde entre les élus de ce territoire une volonté d'apaisement.

C'est ce que nos concitoyens attendent, et c'est donc notre devoir.

Je vous remercie.